

**Commune de ZONZA (Corse-du-Sud)**  
SARL VILLANOVA, FOUQUET, Notaires associés à ZONZA (20144) SAINTE  
LUCIE DE PORTO VECCHIO, Lieudit Poggiarelli, RT 10

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Suivant acte reçu par Maître Jean-Laurent FOUQUET, notaire à ZONZA, le 22 juin 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil, du chef de :

Monsieur François PALDACCI, retraité, époux de Madame Marie Angèle SAULI, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) Bala Villa Puntarella.  
Né à PORTO-VECCHIO (20137) le 26 février 1945.  
Marié à la mairie de PORTO-VECCHIO (20137) le 11 juillet 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.  
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.  
De nationalité française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Concernant le bien immobilier ci-après désigné :

**IDENTIFICATION DU BIEN**

**DÉSIGNATION**

**A ZONZA (CORSE-DU-SUD) 20124, Lieu-dit Sparto,**  
Une maisonnette composée d'une pièce.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	210	SPARTO	00 ha 00 a 24 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

« *Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.* »

*Pour avis*  
Maître Jean-Laurent FOUQUET

**Adresse mail de l'étude : [scpvillanovafouquet@notaires.fr](mailto:scpvillanovafouquet@notaires.fr)**